

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX
Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme
ASTIER Martine, (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle), M. EJNER Pascal
(Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 19/03/2023

7. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et l'ESAT La Ribière concernant l'entretien des espaces verts.

Comme en 2021 et 2022 la commune de Boisseuil souhaite faire appel à un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) afin de compléter l'équipe qui gère l'entretien des espaces verts de la commune.

En effet, le nombre de parcelles et les surfaces d'espaces verts à entretenir sont de plus en plus importantes et les effectifs de la commune ne sont pas suffisants sur les périodes estivales où la tonte est intensive.

A ce titre, la commune souhaite travailler avec l'ESAT la Ribière qui mettra à disposition 2 agents par semaine (mercredi et jeudi) sur les périodes du 3 avril au 28 juillet et du 4 septembre au 29 septembre 2023.

Le tarif horaire appliqué par l'ESAT est de 11,27 € HT par heure travaillée et par personne.

Une convention fixant les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à réaliser les prestations pour la commune devra être signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ESAT La Ribière concernant l'entretien des espaces verts ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

